

## NOTE DE SYNTHÈSE - SFE 2017

### *Lancement d'une démarche intercommunale de Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc*

Etienne FAUVEAU

#### **1. Problématisation**

A l'échelle locale, la constitution d'une **Trame verte et bleue** (TVB) est une démarche d'aménagement qui permet de concilier les enjeux écologiques avec les activités humaines. L'objectif est donc de construire un projet de territoire à partir des continuités écologiques stratégiques, qu'elles soient existantes ou à restaurer.

Or, sur le territoire de la **Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc** (CAVGP), d'une superficie de 12 000 Ha dont 50,8% d'espaces forestiers et agricoles, cette démarche est encore balbutiante. Le sentiment d'appartenance des communes à ce territoire intercommunal n'est que peu véhiculé par des considérations d'ordre écologique, notamment en raison d'un manque d'information entre les communes sur ces enjeux.

Pour répondre à ce problème, et eu égard à la nécessité d'appréhender la biodiversité globalement et à l'échelle de l'intercommunalité, la première étape de mon travail fut la mise en œuvre d'un prédiagnostic de la Trame verte et bleue à partir des informations existantes. J'ai ensuite rédigé un cahier des charges des bonnes pratiques à l'attention des communes pour les informer de ces enjeux et les inciter à agir. Enfin, j'ai préparé le dossier de candidature de la CAVGP à l'Appel manifestation d'Intérêt (AMI) « Atlas de la biodiversité communale » lancé par l'Agence française pour la biodiversité.

#### **2. Missions**

##### **2.1. Mise en œuvre du prédiagnostic de la Trame verte et bleue**

L'objectif du prédiagnostic de la TVB à l'échelle du territoire de la CAVGP est d'apporter une base de données relative aux milieux naturels en lien avec les documents en vigueur aux différentes échelles. Pour cela, j'ai créé plusieurs applications cartographiques web à l'aide d'Arcgis afin d'apporter une interface riche en données et simple d'utilisation, concernant les milieux naturels. J'ai donc compilé et synthétisé les données existantes les plus pertinentes, portant sur l'occupation des sols, les éléments du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et les données règlementaires et relatives à la gestion des milieux naturels. J'ai également procédé à une analyse des PLUs des communes de Versailles Grand Parc afin d'en extraire les informations relatives à l'état des lieux des trames naturelles, aux politiques de protection via le PADD, et éventuellement aux mesures règlementaires adoptées, afin de favoriser l'interconnaissance entre communes.

Pour réaliser ces applications, j'ai utilisé les données internes du SIG de la CAVGP ainsi que les données gouvernementales ou d'organismes telles que l'ONF ou les syndicats de rivières qui interviennent sur le territoire de l'agglomération. J'ai d'abord rencontré ces derniers syndicats dans leurs locaux pour m'informer de leurs missions sur le plan de la préservation de la trame bleue, avant de leur demander les couches cartographiques pertinentes (cours d'eau naturels, zones humides, etc.) afin d'alimenter mes applications. La rencontre avec d'autres acteurs a aussi largement contribué à ma connaissance du territoire, à savoir

notamment un membre de l'Association des étangs et rigoles, qui intervient sur le plateau de Saclay, un écologue, une ingénieure paysagiste ainsi que plusieurs élus des communes de la CAVGP.

Globalement, trois faits écologiques caractérisent les milieux naturels de notre territoire :

- L'existence d'un réseau de petites zones humides sur la Plaine de Versailles qui mérite d'être mieux connu;
- La régression des étangs, des tourbières, et des landes, surtout dans la vallée de la Bièvre ;
- Des lisières forestières tampons et envahies par des espèces envahissantes.

De manière plus générale, on assiste à un enclavement des zones naturelles, toutefois compensé par la densité des petites zones naturelles en milieu urbain, grâce auxquelles les corridors sont principalement en « pas japonais ».

Je suis particulièrement reconnaissant envers les membres du pôle Ingénierie Territoriale de la CAVGP pour leur aide à l'utilisation du logiciel ArcGis.

De ce premier travail, le plus conséquent, a découlé la rédaction d'un cahier des charges des bonnes pratiques à l'attention des communes.

## **2.2. Rédaction d'un cahier des charges des bonnes pratiques à l'attention des communes**

L'objectif de la rédaction de ce cahier des charges est d'inciter les communes de la CAVGP à agir en faveur de la biodiversité dans une perspective intercommunale, en leur fournissant une base de travail concrète et pédagogique à partir des données du prédiagnostic que j'ai synthétisé dans les applications web. Il s'agit d'un outil de communication qui met en exergue les principaux enjeux écologiques, les forces et les faiblesses du territoire et propose plusieurs préconisations argumentées relatives à la gouvernance des politiques de TVB et à l'intégration de la celle-ci dans le Règlement des PLUs. Par exemple, j'insiste sur l'intérêt des OAP thématiques et du zonage indicé pour la protection de certains espaces. Ce cahier vise donc à créer une vision globale et intercommunale des enjeux écologiques, tout en proposant des leviers d'action. Un travail de benchmark portant sur les démarches de TVB dans d'autres collectivités m'a aidé à proposer des outils pertinents.

## **2.3. Préparation du dossier de candidature à l'AMI « Atlas de la biodiversité communale » lancé par l'Agence française pour la biodiversité**

L'objectif de la candidature est de réaliser à l'échelle de la CAVGP un diagnostic écologique afin d'identifier finement les secteurs à enjeux pour la biodiversité avant la mise en place d'un schéma directeur de la biodiversité, grâce aux subventions de l'Agence Française pour la Biodiversité dans le cadre de cet AMI ainsi que de la Région d'Île-de-France. C'est une opportunité qui s'offre à la CAVGP pour approfondir les premiers travaux engagés et inscrire sur le long terme une dynamique intercommunale de préservation de la biodiversité. À cette fin, j'ai préparé les pièces du dossier de candidature à l'AMI, dès juillet 2017, et du dossier de demande de subvention auprès de la Région Île-de-France. Ces pièces portent sur les objectifs de la candidature, la programmation et les estimations financières du projet. J'ai aussi préparé les documents administratifs en interne pour l'approbation du projet et la sollicitation des subventions. La candidature ayant été refusée en interne par décision

politique, j'ai retravaillé le projet d'Atlas de la biodiversité afin de réorienter notre stratégie vers des actions de sensibilisation pour les habitants, à défaut d'un diagnostic écologique à moyen terme. Nous sommes en train de voir comment travailler avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) et le CAUE des Yvelines à cette fin. A l'heure où je finalise la rédaction de cette note de synthèse, mon travail est donc principalement de la prospection, préalable à la reformulation du projet qui vise, nous la rappelons, à fédérer acteurs de l'aménagement et habitants sur la base d'une vision globale et intercommunale de la biodiversité.

### **3. Retour d'expérience**

#### **3.1. Compétences renforcées**

Sur le plan des savoirs, les connaissances renforcées sont les :

- Connaissances du fonctionnement des collectivités ;
- Connaissances écologiques & des acteurs liés à la gestion des milieux naturels.

Sur le plan des savoirs-faire, j'ai renforcé les compétences suivantes :

- Géomatique ;
- Analyse & synthèse de données ;
- Compétences orales & rédactionnelles.

Enfin, en matière de savoir-être, il s'agit des compétences suivantes :

- Autonomie & prise de décision ;
- Capacité d'adaptation.

Les compétences qui m'ont fait défaut le premier mois du stage, en avril 2017, ont été les connaissances des milieux écologiques. J'ai su me familiariser à nouveau avec les concepts élémentaires pour appréhender les milieux naturels d'un territoire par une lecture régulière des rapports de Natureparif, de l'Observatoire national de la biodiversité ou encore du Centre de ressources national de la Trame verte et bleue.

#### **3.2. Retour sur la contractualisation avec la CAVGP**

Il s'agit d'un CDD de 4 mois, de septembre à décembre 2017, dans la poursuite du stage, afin de reformuler notre stratégie biodiversité eu égard au contexte décrit dans la rubrique 2.3. Les compétences que j'ai acquises ou renforcées durant le stage et qui, je pense, ont été déterminantes pour mon recrutement, sont les suivantes :

- Ma capacité d'adaptation à un changement de contexte : passage d'un travail relativement solitaire à un travail plus collectif (candidature à l'AMI...)
- Capacité de synthèse et aisance orale, en particulier lors des deux Commissions Aménagement de mai et septembre 2017 durant lesquelles j'ai présenté :
  - Lors de la Commission de mai, les premiers résultats de mon prédiagnostic de la TVB
  - Lors de la Commission de septembre, un aperçu plus global des enjeux écologiques sur VGP, en insistant sur les forces et faiblesses du territoire, ainsi que le changement de stratégie suite à l'échec de l'AMI.